

## Séance du 26 Février 2026

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 16

L'an deux mil vingt-six,

Le 26 Février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2026

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Sylvain LESPINASSE, Bruno GARDEN, Marie-France DREY, Patrick RAFFIN, Isabelle DUPUY, Claudie VILLENEUVE SOULARD, Stéphanie BELTRAME, Christophe MOURMANT, Stéphane MORIN, Grégory BUREAUD, Christian LACOTTE, André ARNAUD, Catherine HA, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

**Excusés avec pouvoirs** : Marie-Françoise VASQUEZ a donné pouvoir à André ARNAUD, Faysal YASSIN a donné pouvoir à Christian LACOTTE.

**Absents excusés** : Michel DEJEAN, Virginie RANNOU, Samuel BEAUCHAUD,

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Bruno GARDEN.

## ORDRE DU JOUR

- 1- **Approbation du procès-verbal de séance du 29 Janvier 2026**
- 2- **Bilan de fin de mandat**
- 3- **Budget Principal – Présentation de la situation financière au 31/12/2025**
- 4- **Cotisation de la commune à divers organismes**
- 5- **Informations du Maire**
  - **Décision de la commission « Marché A Procédure Adaptée » sur le choix de la Maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle de Santé**
- 6- **Informations des Adjoints et des Conseillers Délégués**
- 7- **Questions Diverses**

### **PRÉAMBULE**

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Bruno GARDEN comme secrétaire de séance.

#### **Quorum**

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

#### **Approbation du procès-verbal de séance du 29 Janvier 2026**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal du 29 Janvier 2026, celui-ci n'appelant aucune observation, ni réserve.

**Objet : Bilan de fin de mandat**

**Monsieur le Maire présente** au Conseil Municipal le bilan du mandat électoral 2020-2026 :

**GESTION DE LA PERIODE COVID**

(Fabrication de masques, livraison de livres à domicile, organisation de marchés les samedis matins...)

**COMMUNICATION**

- Réalisation d'un film de présentation de la commune
- Changement du logo et de la devise communale : "Entre nature et Patrimoine"
- Refonte totale du bulletin municipal et du site internet
- Mise en place du Panneau Pocket

**ANIMATIONS**

- Fête au vallon
- Octobre rose, Téléthon
- Echappées rurales / Siestes musicales / Ciné Plein air (à venir)

**VIVRE ENSEMBLE / PARTICIPATION CITOYENNE**

- Soutien actif à la vie associative et culturelle / Forum des associations
- Accompagnement des « Ecollégiens Mépake »
- Accueil des nouveaux habitants
- Rencontres citoyennes de secteurs
- Tables rondes des entreprises
- Animations festives pour les aînés
- Gestion des biodéchets, Distribution de pièges à frelons, Chasse aux dépôts sauvage...

**SOCIAL**

- Accueil du SOS Village d'Enfants
- Dispositif de l'Heure civique
- Dispositif EPISOL

**TRAVAUX VOIRIE / RESEAUX**

- Extension végétalisée du parc de stationnement de l'école élémentaire
- Aménagement des routes du Charenton et de Beausseuil
- Aménagement de la Place du cimetière avec Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

**TRAVAUX BÂTIMENTS**

- Création de l'îlot de l'alambic
- Rénovation énergétique de l'école élémentaire et du centre de loisirs (Isolations intérieure/extérieure)
- Extension des ateliers municipaux
- Rénovation de la maison de l'îlot de la Forge

**DEVELOPPEMENT DURABLE / TRANSITION ENERGETIQUE**

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire et du restaurant scolaire
- Diminution des temps d'éclairages publics
- Remplacement des éclairages publics par des leds
- Rénovation de l'éclairage des Terrain 1 et Terrain 3 du Foot et équipement éclairage du Terrain 2

**TRAVAUX EQUIPEMENTS**

- Aménagement du vallon (jeux, bancs, ...)
- Aménagement d'un parcours sport-santé
- Rénovation de lavoirs et fontaine
- Chemins de randonnées
- Végétalisation et aménagement du Cimetière

**DIVERS**

- Démarrage d'un projet de rénovation forestière du Bois des Brandes par l'achat de foncier
- Acquisition de la parcelle destinée à la Zone de Proximité (12/2022) et délivrance du permis d'aménager le 13/10/2025
- Engagement d'actions pour défendre les intérêts de Fontcouverte et de ses habitants (Catastrophe Naturelle...)
- Maintien des taux communaux d'imposition pendant tout le mandat

### **INTERCOMMUNALITE**

- Participation active à la vie du territoire de la CDA tout en portant la voix des Fontcouvertois(es) et défendant les intérêts de Fontcouverte (récupération de 55 000 € au titre des fluides du restaurant scolaire sur 2020-2024)
- Participation active à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

**Monsieur le Maire conclut en disant que sur les 39 engagements pris en 2020, 32 ont été réalisés, soit 82 %. Ne rentrent pas dans ce calcul des réalisations supplémentaires qui n'étaient pas prévues dans les engagements... Les investissements réalisés sur ce mandat ont coûté un peu plus de 3 000 000 €, financés à hauteur de 33% par des subventions.**

**Monsieur le Maire remercie chacune et chacun pour le travail accompli sur ce mandat.**

### **Objet : Budget Principal – Présentation de la situation financière au 31/12/2025**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison d'une panne inédite qui a frappé le logiciel de gestion comptable des trésoreries, il n'a pas été possible de recevoir les Comptes Financiers Uniques de la commune. Il a tout de même souhaité présenter à l'assemblée un bilan sur la situation financière du budget principal au 31/12/2025. Pour ce faire, il affiche à l'écran et commente les résultats de l'exercice 2025 issus de la comptabilité communale, tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement (dépenses et recettes). Les deux sections présentent un excédent. Concernant l'épargne brute 2025, elle est en hausse par rapport à 2024. Ce résultat s'explique par une recette exceptionnelle due à la vente d'un terrain. D'autre part, l'état de l'endettement annuel est toujours en légère baisse et la capacité de désendettement de la commune est de 1,17 année.

Monsieur le Maire précise que l'équipe élue aux prochaines élections aura la charge de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des informations ci-dessus.**

### **Objet : Cotisation de la commune à divers organismes**

Dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal en séance du 09 juin 2020, **Monsieur le Maire rend compte** à l'assemblée des renouvellements d'adhésions de la commune pour cette année 2026. Il en donne la liste et les montants.

<i>Réalisées :</i>	- Groupement de développement forestier	: 100 €
	- APMAC	: 80 €
	- Les Maires pour la Planète	: 115,30 €
<i>À venir :</i>	- Association des Maires (~ 600 €),	
	- Syndicat Départemental de la Voirie (~ 350 €)	

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des informations ci-dessus.**

### **Informations du Maire :**

#### **Décision de la commission « Marché A Procédure Adaptée » sur le choix de la Maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle de Santé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 29 janvier dernier, il a été approuvé la consultation sur invitation ayant pour objet de sélectionner un cabinet d'architecture qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre complète pour la construction d'un pôle de santé médical et paramédical. La commission particulière d'examen et d'audition des notes d'intentions a été chargée d'examiner les dossiers reçus. La commission « Marché A Procédure Adaptée » a été chargée de classer les offres conformément au compte-rendu d'analyse et de retenir celle répondant le mieux aux attentes.

La date limite de réception des dossiers était fixée au 30 janvier à 12h. Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois candidats ont remis une offre : SAS CAPILA (Caillaud Piguët), SARL GRAVIÈRE et FOULON, MG+ Architectes. Il rappelle les critères d'évaluation ainsi que leur pondération sur un total de 100 points :

- Critère 1 : Pertinence et qualité de la note d'intention (40 points)
- Critère 2 : Approche architecturale, compréhension contexte et des enjeux (20 points)

- Critère 3 : Références et expériences sur des projets similaires (20 points)
- Critère 4 : Organisation et compétences (10 points)
- Critère 5 : Proposition d'honoraires (10 points)

Après analyse des notes d'intentions par la commission particulière d'examen et l'appréciation des renseignements techniques fournis par les candidats, la commission « Marchés A Procédure Adaptée », réunie le 10 février 2026, a décidé de retenir le cabinet MG+ pour la maîtrise d'œuvre concernant la construction du pôle de santé.

Monsieur le Maire présente le tableau de classement final.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission « MAPA ».**

#### **Informations des Adjointes et des Conseillers Délégués :**

#### **Avancée des travaux (extension des ateliers municipaux, rénovation de la maison principale de l'îlot de la Forge et restauration de la fontaine lavoir de Chez Thoreau)**

Monsieur Patrick RAFFIN fait part au Conseil Municipal de l'avancée des travaux d'extension des ateliers municipaux et de rénovation de la maison principale de l'îlot de la Forge en illustrant ses propos par des photos.

Les travaux de terrassement de l'extension des ateliers municipaux sont achevés et les travaux de maçonnerie ont commencé : pose des longrines...

Concernant les travaux de rénovation de la maison, les agents sont en train de réaliser les travaux d'isolation et de doublage des murs.

Monsieur Bruno GARDEN fait part au Conseil Municipal que les travaux de restauration de la fontaine lavoir de Chez Thoreau sont presque achevés, il ne reste que les joints des pierres à finir.

#### **Effacement des réseaux route du Puy Gibaud**

Monsieur Sylvain LESPINASSE informe l'assemblée que les travaux d'effacement des réseaux route du Puy Gibaud et route Des Loges démarreront le 07 avril prochain. Il précise que le temps des travaux, les routes seront fermées à la circulation « sauf riverains ».

Etant donné la fermeture commerciale et technique annoncée du réseau cuivre sur notre commune au cours de l'année 2027, Monsieur LESPINASSE indique qu'il serait prudent pour les riverains de demander à leurs fournisseurs d'accès Internet un raccordement à la « fibre ».

#### **Questions Diverses :**

#### **Nature et Biodiversité**

Madame Catherine HA informe l'assemblée que des prospections nocturnes ont été réalisées dans le cadre du suivi des migrations de crapauds et des risques de collisions routières. Grâce aux diverses actions mises en place par la commune (Panneaux de signalisation, affiches, information sur Panneau Pocket et dans le bulletin municipal), beaucoup moins d'amphibiens morts ont été recensés par rapport à l'année dernière.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

Le Secrétaire de séance,  
Bruno GARDEN

Le Maire,  
Francis GRELLIER